

Durée de la session : 7 heures

Domaine de formation : ELU0601 – Management

Prérequis : Aucun prérequis

Public : Elus, collaborateurs d'élus, cadres administratifs, agents de la collectivité.

Le bon fonctionnement d'une collectivité repose avant tout sur la qualité de la relation entre les élus et les agents territoriaux. Dans un contexte d'exigence accrue des citoyens et de complexification des politiques publiques, le travail collaboratif devient un levier stratégique d'efficacité et de cohérence. Savoir clarifier les rôles, organiser la décision et instaurer une relation de confiance entre l'exécutif et les services est aujourd'hui indispensable pour piloter sereinement l'action publique locale. Cette formation propose d'aborder la collaboration non comme un concept théorique, mais comme une méthode concrète de gouvernance au service du projet de mandat. Elle permet aux élus de renforcer leur posture de pilote et de facilitateur, tout en construisant un partenariat équilibré avec les agents. Un enjeu majeur pour transformer les intentions politiques en réalisations tangibles et durables.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Comprendre les fondamentaux du travail collaboratif
- Clarifier les rôles et responsabilités dans la collectivité
- Structurer une relation élu-e / services performante
- Piloter la coproduction de l'action publique locale
- Mettre en œuvre des outils concrets de gouvernance et de management
- Développer une posture d'élu-e facilitateur-riche

Le programme :

I- Comprendre et maîtriser le travail collaboratif

- Définition et objectifs
- Travail collaboratif / Travail coopératif
- Les piliers d'une collaboration efficace
- Les avantages du travail collaboratif et les outils

II – Rôles et pouvoirs du Maire et des élus

- Le maire comme autorité territoriale
- Le Maire employeur
- Les adjoints et les conseillers municipaux
- Quiz

III – Rôle des agents territoriaux

- DGS et DGA
- Les cadres territoriaux
- Les agents : forces vives de la collectivité

IV – La coproduction de l'action publique locale

- Le tandem : Maire – DGS
- Des espaces d'échanges à créer
- Les instances de prise de décision
- Le Maire et les agents

V – Mise en place d'un partenariat gagnant/gagnant pour une efficacité optimale et un service de qualité

- 3 types de fonctionnement
- Actions à mettre en place, organisation à adopter
- C – Un circuit de décision clair et partagé
- Atelier pratique
- Diagnostic rapide de votre collectivité
- Identification des axes de travail
- Choix de la méthode et des outils.

Les points forts de la formation :

- La formatrice qui a été une élue, DGS et directrice de cabinet a une approche globale des collectivités, mêlant technicité, méthodologie et surtout pragmatisme.
- Elle s'appuie sur ses différentes expériences pour vous livrer de façon opérationnelle les clés de votre réussite dans vos missions comme vos responsabilités d'élu(es).
- L'interaction avec les participants accompagne toute la formation et se termine par un atelier consacré à vos problématiques.

Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée en visioconférence en présence de votre Formatrice
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Plateforme de visioconférence
- Accès un extranet pédagogique.
- Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé pour l'aide à la connexion

Ressources pédagogiques :

- Les participants ont accès à un ensemble de ressources pédagogiques numériques : supports projetés, documents d'analyse, études de cas, exercices et fiches méthodologiques.
- Ces ressources sont mises à disposition via l'extranet dédié avant, pendant ou après la formation, selon les besoins.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Les résultats attendus :

- À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation vous sera remise, elle précisera les objectifs visés, les dates, la durée.

Formatrice : Madame Isabelle PICHARD


- Elue départementale et municipale pendant 21 ans, 20 ans d'expériences professionnelles au sein de collectivités territoriales de différentes strates, comme DGS d'une commune de 12 000 habitants, Directrice de Cabinet d'une commune surclassée station touristique, Chef de cabinet du Président d'une Communauté d'Agglomération et Conseillère Technique de la Présidente d'un Conseil Départemental, Isabelle Pichard dispose d'une expertise avérée de l'enTitulaire d'un Diplôme supérieur en organisation et gestion des ressources humaines et coach certifiée, elle sait adapter sa pédagogie à vos profils comme à vos attentes spécifiques.



Financement et coût : (Tarif exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

- **Tarif – inscription individuelle en visioconférence – Deux options de financement :**
 - 560 € TTC si prise en charge sur le budget de la collectivité
 - 400 € TTC facturés à la Caisse des Dépôts (DIF Élu)

Délais d'accès à cette formation en visioconférence:

- Pour les inscriptions individuelles en visioconférence :
 -  L'ouverture de cette session est garantie dès la première inscription. Après la finalisation de votre inscription, la date est fixée d'un commun accord, selon vos disponibilités et celles du formateur référent. Trois plages horaires sont proposées : 9h–12h30, 14h–17h30 ou 18h–21h30.

Pour nous contacter :

S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)
Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY
Téléphone fixe : 05 49 71 17 03
Téléphone mobile : 06 71 61 73 49
Adresse électronique : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr
Numéro de SIRET : 88982928900012
Conditions générales de vente sur le site : <https://www.formationdeseluslocaux.fr>
Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine



Notre organisme de formation est agréé par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales depuis le 23 mars 2021 pour dispenser des formations aux élus locaux

BULLETIN D'INSCRIPTION A LA FORMATION Travailler en mode collaboratif et piloter les agents territoriaux

Lieu : en visioconférence

Durée : 7 heures

Date : à définir au cours de votre période d'inscription selon vos disponibilités et celles de votre Formatrice.

Tarif DIF ELU (facturation à la caisse des dépôts) : 400 € TTC si DIF ELU

Tarif COLLECTIVITE : 560 € TTC budget de la collectivité Exonération de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

Deux moyens de s'inscrire selon le choix du financement :

Choix 1 pour le financement DIF ELU ou **Choix 2** pour un financement par la collectivité

Choix 1 - Financement DIF élu : comment vous inscrire ?

- Connectez-vous sur la plateforme moncompteformation.gouv.fr
- Accédez directement à la formation en cliquant sur ce lien :

https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/88982928900012_ELU0601-PI-CV/88982928900012_ELU0601-PI-CV

- Pour connaître les étapes détaillées d'inscription avec le DIF Élu : [cliquez-ici](#)
- Si vos droits ne couvrent pas l'intégralité du coût, la collectivité peut compléter le financement : [cliquez-ici](#)
- Si vous ne souhaitez pas utiliser l'identité numérique de La Poste : suivez ce guide : [cliquez-ici](#)

Choix 2 - Financement collectivité : comment vous inscrire ?

- Complétez le formulaire d'inscription ci-dessous (un par personne)
- Envoyez-cette page par e-mail à : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr
- Vous pouvez également utiliser le formulaire intitulé [inscription en ligne](#) sur notre site internet



1 FORMATION SOUHAITEE :

Nom de la session : **Travailler en mode collaboratif et piloter les agents territoriaux**

Date de la session : à définir dans votre période d'inscription selon vos disponibilités et celles de votre Formatrice

Lieu de la session : en visioconférence

2 ETAT CIVIL DU PARTICIPANT A LA FORMATION :

Madame Monsieur Nom : Prénom :

3 COORDONNEES PERSONNELLES DU PARTICIPANT :

Téléphone : Courriel :

4 MANDAT OU FONCTION DU PARTICIPANT :

Maire Maire Adjoint Conseiller (e) Municipal(e) de votre commune

Président V. Président(e) Conseiller(e) d'une communauté de communes ou d'agglomération

Conseiller départemental Conseiller régional Agent de la collectivité Autre

5 COLLECTIVITE :

Intitulé de la collectivité : (exemple : mairie, communauté de communes...) :

Adresse :

Code postal : Commune : Numéro de siret :

Représentant légal de la collectivité :

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Fonction : (Maire – Président)

Téléphone de la collectivité : Courriel de la collectivité

Personne en charge dans la collectivité de la gestion administration de l'inscription (si différente du participant)

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifiques pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.

J'ai un besoin de compensation oui non